

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
09/07/2021

Dossier complet le :
09/07/2021

N° d'enregistrement :
2021-5497

1. Intitulé du projet

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'eaux usées sur l'avenue du Général de Gaulle à Piriac-sur-Mer.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Claude BODET, Vice Président Délégué à l'eau et l'assainissement.

RCS / SIRET

2	4	4	4	0	0	6	1	0	0	0	0	5	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14°	Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R. 121-5 du code de l'urbanisme.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Renouvellement d'une canalisation d'eau potable de diamètre 250 mm sur 2 secteurs sous l'avenue du Général de Gaulle à Piriac-sur-Mer, ainsi qu'une canalisation d'eaux usées de diamètre 200 mm :

- secteur 1 : 1 600 ml de réseau d'eau potable à renouveler et 500 ml d'eaux usées,
- secteur 2 : 1 100 ml de réseau d'eau potable à renouveler.

4.2 Objectifs du projet

Renouveler une canalisation d'eau potable en fonte de 1962 qui casse régulièrement :

- secteur 1 : 8 casses de 2010 à 2021,
- secteur 2 : 6 casses de 2015 à 2019.

Renouveler le réseau d'eaux usées vieillissant daté de 1972, en amiante-ciment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une période de 6,5 mois pour le secteur 1 et de 4,5 mois pour le secteur 2.

L'opération consiste à remplacer la conduite d'eau potable et de le réseau d'eaux usées :

- terrassement,
- enlèvement de l'ancienne canalisation,
- évacuation des déblais,
- pose de la nouvelle canalisation et de ses équipements :
 - . vannes, ventouses, vidange... pour le réseau d'eau potable,
 - . regards, boîtes de branchements... pour le réseau d'eaux usées.
- mise en place de nouveaux matériaux de remblaiement,
- couche de finition voirie et accotement.

Tous les matériaux extraits des fouilles seront évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) agréée ou seront réutilisés en remblai après analyse et classification.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les interventions prévues dans la phase d'exploitation se résument à des opérations de vérification annuelles des organes fonctionnels du réseau d'eau potable (vannes, ventouses, vidange...) et ponctuellement pour l'entretien du réseau d'eaux usées (curage). Tous ces ouvrages sont situés sous voirie ou sous accotement enherbé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 et Permis d'aménager R.421-22 Code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la conduite Secteur 1	AEP : 1600 ml - EU : 500 ml
Secteur 2	AEP : 1100 ml
Diamètre extérieur de la conduite secteurs 1 et 2	AEP : 273 mm EU : 200 mm
Profondeur des fouilles	AEP : entre 1.10 m et 2.00 m EU : entre 1.80 m et 3.30 m
Largeur des fouilles	AEP : entre 1.00 m et 1.40 m EU : environ 1,40 m

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Avenue du Général de Gaulle à
Piriac-sur-Mer.

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :**

Point de départ : Long. - 2° 5 3 ' 0 2 " 886 Lat. 4 7 ° 3 8 ' 5 0 " 138

Point d'arrivée : Long. - 2° 4 9 ' 9 0 " 463 Lat. 4 7 ° 4 0 ' 3 0 " 549

Communes traversées :
Piriac-sur-Mer.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?** Oui Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : N°520616263 "VALLON DE PORH-ER-STER". ZNIEFF de type II : N°520006657 "ZONES RESIDUELLES DE MESQUER A LA TURBALLE".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Piriac-sur-Mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux de la Baie de Pont Mahé / Traict de Pen Bé qui concerne les communes de Assérac, Saint-Molf, Mesquer et Piriac-sur-Mer a été approuvé le 25/04/2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 FR5212007 - "Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer" : Secteur 1 : entre 2 et 3.4 km - Secteur 2 : entre 1,5 et 1.8 km. Site Natura 2000 FR5212013 - "Mor Braz" : Secteur 1 : entre 100 et 400 m - Secteur 2 : entre 120 et 200 m.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 5.5 km du site classé des Marais salants de Guérande depuis 1996 au titre de la loi du 2 mai 1930.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation des voiries existantes pour le passage des canalisations. Le bruit généré par le chantier est similaire au bruit des véhicules circulant sur la voirie ou travaillant dans les champs avoisinants.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation automobile sera possible en alternat ou ponctuellement déviée pendant la durée des travaux. Des engins de chantier et des camions circuleront pour les besoins du chantier (évacuation des déblais, apport des canalisations, des matériaux de remblaiement...) pendant la journée et sur les jours ouvrés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la journée et les jours ouvrés, les sources de bruits seront les suivantes : - circulation de camions, - engins de chantiers (pelle mécanique, scie à sol, compacteur...).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations engendrées par les compacteurs qui permettent de compacter les matériaux de remblaiement afin d'assurer un bon maintien de la nouvelle canalisation d'eau potable posée, ainsi que pour la bonne tenue des accotements et de la voirie.</p> <p>Le compactage est réalisé sur une phase bien précise du chantier et sa durée est limitée sur l'ensemble du déroulement du chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz d'échappement des engins et véhicules de chantier. Ceux-ci respectent les normes de rejets en vigueur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eau potable dans le réseau d'assainissement lors de la vidange de l'ancienne conduite avant son évacuation.</p> <p>Dans le cadre de la désinfection de la conduite renouvelée, une neutralisation sera réalisée avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Produits de curage du réseau d'eaux usées pompés par hydrocureur et traités en station d'épuration.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets inertes : déblais évacués en ISDI ; - Déchets non dangereux : les canalisations et pièces métalliques sont recyclées ; - Déchets amiantés : évacués vers les filières de traitement de l'amiante agréées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont générer des perturbations temporaires auprès des usagers de la route. Une communication particulière en amont sera mise en place, ainsi qu'un plan de circulation pour tenir maintenir le trafic routier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Période d'intervention : automne 2022 et hiver 2023, puis automne 2023 et hiver 2024 afin d'éviter toute perturbation de la nidification.
- Chantier uniquement de jour.
- Découpe mécanique de la voirie : limitation de l'empoussièrement par de l'arrosage.
- Pas de stockage de matériaux en dehors des voiries.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire j'estime que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale si l'on considère notamment que :

- Les canalisations sont posées sous voirie existante ne modifiant pas l'habitat d'espèces protégés ;
- Les périodes d'intervention sont établis afin d'éviter les gênes aux espèces locales ;
- L'emprise des travaux est à proximité, mais pas directement dans le périmètre d'une zone concernée par des enjeux environnementaux forts ;
- La phase de préparation sera réalisée en concertation avec notre Direction de l'Environnement qui pourra sensibiliser et intervenir auprès des différents participants dans le but d'éviter et réduire les éventuels impacts.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe_07_documents_urbanisme PLU = rattaché au point 3 espaces remarquables du littoral mentionné au 4 du R121-5 du code de l'urbanisme. Annexe_08_Carte des ZNIEFF = rattaché au point 5.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Guérande

le, 06/07/2021

Signature


Pour le Président, par délégation,
Claude BODET
président délégué aux équipements urbains
chargé de l'eau potable, de l'assainissement
et des déchets



Communauté d'agglomération
Cap Atlantique
L'agglo
de la presqu'île de Guérande-Merlantique